2026.128

COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : /

Convocation :

15 Octobre 2026

Délibération Numéro

2026.22.10.03

Objet :

Sécurité-Fourniture, Installation, pose et maintenance de systèmes de vidéoprotection

Groupement de commandes avec Caux Seine Agglomération

Adhésion à la convention constitutive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 octobre 2026

Le vingt-deux octobre deux mil vingt-six dans la salle de la Salle des Associations de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULIN Anne-Sophie, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Absents excusés :
M. LE CORRE Gérald, Mme MICHONNET Pascale
Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Auxiliaire de séance :
Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de mairie
Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE :

Dans le cadre du portage intercommunal en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, Caux Seine agglo accompagne les communes de son territoire dans la mise en place, le déploiement et la supervision des dispositifs de vidéoprotection.

Afin d'assurer la continuité et la pérennité de ce dispositif, Caux Seine agglo a proposé la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection.
Par délibération en date du 03 septembre 2026, le Conseil municipal a acté l'intention de la commune de Beuzeville-La-Grenier de participer à ce projet de groupement de commandes.
Par délibération en date du 22 septembre 2026, le Conseil communautaire de Caux Seine agglo a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes.
Il convient désormais que la commune se prononce sur son adhésion définitive au groupement et approuve la convention correspondante.
Cette convention désigne Caux Seine agglo comme coordonnateur du groupement. À ce titre, Caux Seine agglo sera notamment chargée de conduire la procédure de passation du marché, de signer et de notifier les marchés ainsi que les éventuels avenants, dans les conditions prévues par la convention.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20261022-2026221003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

2026.129

COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : /

Convocation :

15 Octobre 2026

Délibération Numéro

2026.22.10.03

Objet :

Sécurité-Fourniture, Installation, pose et maintenance de systèmes de vidéoprotection

Groupement de commandes avec Caux Seine Agglomération

Adhésion à la convention constitutive

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 septembre 2026 actant l'intention de la commune de participer au projet de groupement de commandes ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Caux Seine agglo en date du 22 septembre 2026 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier d'une procédure mutualisée et coordonnée en matière de vidéoprotection ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide : *à l'unanimité des membres présents : 13 voix pour*

• d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;

• d'adhérer au dit groupement de commandes ;

• d'accepter que Caux Seine agglo soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ;

• d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
• de dire que les dépenses correspondant aux besoins de la commune seront inscrites au budget communal des exercices concernés.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 22 Octobre 2026

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

MAIRIE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER 76210

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20261022-2026221003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026
Pour l'autorité compétente par délégation